



CANADA

**C
o
m
m
u
n
i
q
u
é**

N° 11

AcLC
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
le 25 février 1972

OUVERTURE DE BUREAUX DE PASSEPORT
RÉGIONAUX

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, a annoncé aujourd'hui l'ouverture à Halifax d'un Bureau de passeport régional dont l'adresse est: Suite 1210, Barrington Tower, Scotia Square. Un autre bureau ouvrira ses portes à Edmonton d'ici dix jours, ce qui portera à cinq le nombre des bureaux régionaux établis à l'intention des voyageurs qui se rendent à l'étranger à partir des principales villes servant de points d'entrée et de sortie. L'adresse à Edmonton sera Suite 1210, Edifice Cambridge, 10024, avenue Jasper. Des bureaux ont été ouverts en 1970, à Montréal, Toronto et Vancouver.

Les bureaux régionaux ont pour objet de fournir un meilleur service au public en matière de passeports, particulièrement dans des situations d'urgence où les requérants doivent entreprendre un voyage inattendu et imprévisible, et d'aider les requérants qui ont besoin de conseils pour remplir les demandes de passeport. Comme les bureaux régionaux ne disposent pas des moyens nécessaires pour répondre aux demandes envoyées par la poste, les requérants qui ne peuvent se présenter en personne doivent adresser leurs demandes au Bureau des passeports à Ottawa et se servir de la formule d'application ainsi que de l'enveloppe mise à leur disposition dans tous les bureaux de poste du Canada.

Le nombre des voyages internationaux augmente chaque année, et cette expansion des services de passeport permettra de répondre à une demande croissante. On estime à 460,000 le nombre des Canadiens qui présenteront une demande cette année, ce qui constitue une augmentation par rapport à 1971 et portera à près de deux millions le nombre des passeports canadiens valides qui seront en circulation à la fin de 1972.

Les bureaux régionaux se sont révélés populaires auprès du public voyageur canadien, et le rôle qu'ils jouent dans le cadre du programme de délivrance des passeports est appréciable. En 1971, les trois bureaux régionaux situés à Montréal, Toronto et Vancouver ont délivré au-delà de 150,000 passeports, ce qui représente quelque 37% du volume national total. La contribution des bureaux régionaux augmentera, au cours de 1972, tant en volume qu'en pourcentage, avec l'ouverture des deux nouveaux bureaux à Halifax et à Edmonton.

Le Bureau des passeports signale que les requérants doivent présenter leur demande de passeport bien avant la date de leur départ. Avant de faire parvenir leur demande par la poste au Bureau des passeports à Ottawa, ils doivent la vérifier soigneusement afin d'éviter tout retard que pourraient engendrer erreurs ou omissions. Parmi les erreurs les plus courantes, on note une preuve insuffisante de citoyenneté, les questions oubliées, l'incompétence des cautions, l'envoi de photographies inadéquates et l'absence des \$10 de droits exigibles. Plus du tiers de toutes les demandes reçues au Bureau des passeports présentent des erreurs de cette nature.